

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 18 octobre 2022

Invitation adressée le 10 octobre 2022 par la directrice de l'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le 18 octobre 2022, à 18h00, à l'école maternelle de Sandillon.

Membres de droit présents

NOM	QUALITE
PRESIDENTE	
Isabelle CRESPEL	DIRECTRICE
EDUCATION NATIONALE	
Lydie BERTHAULT – Marie-France BOYER – Catherine GARNIER – Laura JALABERT – Daniel RODRIGUES	ENSEIGNANTS
MAIRIE DE SANDILLON	
Pascal JUTEAU	MAIRE
Luc DELPLANQUE	ADJOINT AUX AFFAIRES SCOLAIRES
PARENTS D'ELEVES	
Cyprien JANVIER – Delphine FOUCHER – Kevin GADIER – Sabrina MALLARD – Julie DAIMANT	PARENTS D'ELEVES LISTE PEI
Guillaume DRIUTTI – Jimmy THILLOUX	PARENTS D'ELEVES FCPE
DDEN	
Danielle ROBERT	DDEN

Membres invités

NOM	QUALITE
Sophie BIDAULT – Maryline RAVENEAU – Fanny LAGOA – Isabelle DARRAS – Nathalie LEBRUN – Angélique PAUPERT – Karine DREUX	ATSEM
Sandrine POULAIN – Marie DECARNIN – Aurore MARINAULT – Charline RENARD – Betty PLANCHARD - Malvina MESLAND LAOUIZEB – Amélie GUERLIN	PARENTS D'ELEVES

Membres absents excusés

NOM	QUALITE
Valérie DE NADAI	IEN
Sandrine LECHEVALIER	PSYCHOLOGUE DE L'EN
Sonia FERRAT	ENSEIGNANTE
Lauriane DESBOIS	DGS

En introduction, la présidente remercie les personnes présentes et propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mesdames Boyer et Garnier qui acceptent cette mission. Elle demande si deux représentants des parents veulent bien s'acquitter de cette tâche : Mme Mallard, M. Gadier.

La présidente propose ensuite un rapide tour de table afin que chacun se présente.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil d'école du 14 juin 2022.

Le document vous a été transmis en même temps que l'invitation pour ce conseil d'école. Nous ne revenons pas dessus dans le détail mais y-a-t-il des points qui appellent des observations ?

Je vous propose de voter l'approbation de ce compte rendu.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 15

Le compte rendu est adopté.

2. Règlement du conseil d'école.

Le règlement du conseil d'école a été adopté lors du conseil d'école du 17 mars 2022. L'administration souhaite que nous étudions la possibilité de modifier le point 4 du règlement de la manière suivante :

En lieu et place de :

Le conseil d'école n'a ni vocation ni compétence à émettre un avis ou à prendre position sur des choix politiques nationaux ou locaux, à contester des décisions réglementaires, réformes, aménagements nationaux, départementaux ou locaux.

Les cas particuliers et les remises en causes personnelles ne peuvent être abordés. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen des cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de compte. Il ne saurait être un lieu de transgression au principe de neutralité de l'école.

Il est proposé d'indiquer :

Le conseil d'école ne saurait être le lieu de transgression au principe de neutralité de l'école auxquels plusieurs de ses membres sont statutairement astreints. Dans le cas où les répercussions des choix politiques nationaux ou locaux, des décisions réglementaires, des réformes, des aménagements nationaux, départementaux ou locaux questionnent sur la vie de l'école, la présidente veille à un échange constructif dans le respect de l'expression et des opinions de chacun.

Les cas particuliers et les remises en causes personnelles ne peuvent être abordés. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen des cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de compte.

Madame Robert précise que cette demande de modification vient en partie du collège des DDEN et qu'elle ne prend pas part au vote.

Qui s'oppose à cette modification ?

Contre : 0

Qui s'abstient ?

Abstention : 0

Qui approuve cette modification ?

Pour : 15

La modification du texte est adoptée à l'unanimité. Le nouveau texte, valable à compter de ce soir 18 octobre 2022 vous sera transmis en même temps que le compte rendu du conseil.

3. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école

Parmi les attributions du conseil d'école, il y a celle de voter le règlement intérieur de l'école. Vous l'avez reçu en même temps que l'invitation et nous devons y apporter une modification qui concerne les horaires de l'école.

A l'occasion de la crise sanitaire liée au COVID, les horaires ont été modifiés pour permettre un échelonnement des arrivées et des départs et éviter les attroupements aux abords de l'école. Ces horaires décalés ont été conservés cette année car ils permettent une meilleure fluidité au niveau de la circulation dans la rue Verte et un stationnement plus aisé des véhicules sur le parking. La future construction du pôle culturel un peu plus loin dans la rue va affecter le parking de l'école élémentaire, ce qui risque de créer de nouvelles difficultés de circulation et de stationnement. La conservation des horaires décalés permet d'atténuer cette difficulté.

Voici la rédaction que je vous propose :

c) Horaires

Matin : 08h25 à 11h25, ouverture des portes à 08h15 et 11h25 tous les jours pour les classes de PS/MS

08h35 à 11h35, ouverture des portes à 08h25 et 11h35 tous les jours pour les classes de MS/GS et GS

Après-midi : 13h25 à 16h25, ouverture du portail à 13h15 et 16h25 tous les jours pour les PS/MS

13h35 à 16h35, ouverture du portail à 13h25 et 16h35 tous les jours pour les MS/GS et GS

Souhaitez-vous examiner d'autres points du règlement intérieur de l'école ?

Non

Procédons au vote de ces modifications :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous allons passer au point suivant.

4. Organisation pédagogique et bilan de la rentrée.

L'école accueille 168 élèves /et comprend 7 classes dont la répartition pédagogique est la suivante : 4 classes de PS/MS, une classe de MS/GS, 2 classes de GS.

PS/MS classe 3 : Sonia Ferrat et Kadija Souiki (le jeudi) : 24 élèves

PS/MS classe 4 : Daniel Rodriguès :23 élèves

PS/MS classe 5 : Catherine Garnier : 24 élèves

PS/MS classe 6 : Marie-France Boyer : 24 élèves

MS/GS classe 1 : Isabelle Crespel et Lise Burel (le vendredi et 1 lundi sur 3) : 24 élèves

GS classe 2 : Lydie Berthault : 25 élèves

GS classe 7 : Laura Jalabert : 24 élèves

Cela représente par cohorte : 56 GS, 60 MS, 52 PS

Une classe de GS dépasse le nombre maximum d'élève prévus dans ce niveau puisque nous avons eu plusieurs arrivées depuis la rentrée et qu'il n'a pas été possible de conserver l'effectif à 24.

6 enfants ont été inscrits à l'école depuis la rentrée.

Les horaires de récréation des classes sont légèrement décalés de façon à faciliter les passages aux toilettes. Les classes de PS/MS sont en récréation ensemble et les classes de MS/GS et GS sont également en récréation ensemble. La cour de récréation « rouge » est occupée le lundi et le jeudi par les grands, le mardi et le vendredi par les petits et inversement pour la cour « jaune ».

Les jours de décharge de classe pour le travail de direction sont le vendredi et un lundi sur 3. Par ailleurs, Madame Crespel précise qu'elle sera en formation pour la direction du lundi 21 novembre au vendredi 2 décembre 2022.

5. Sécurité : exercice incendie et PPMS intrusion malveillante.

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le lundi 12 septembre. L'ensemble du dispositif s'est déroulé dans de bonnes conditions et les élèves ont été évacués et regroupés en moins de 2 minutes aux emplacements dédiés.

L'agent municipal et l'adjoint présents sur place ont constaté le respect de l'ensemble du protocole.

Un exercice PPMS (plan particulier de mise en sûreté) dit « intrusion malveillante » s'est déroulé le vendredi 14 octobre. La situation prévue était une intrusion par le parking de l'école et l'évacuation des élèves derrière le bâtiment du « petit dortoir ».

Il convient de préciser que le mode d'avertissement des enseignants et des ATSEM reste très aléatoire puisqu'il s'agit de communications par SMS et par « whatsapp ». L'exercice du 14 octobre s'est bien déroulé. Les enfants et les personnels ont évacué les locaux en moins de 3 minutes. Un point cependant a attiré notre attention : la largeur des portails qui ne permettent pas de faire passer beaucoup d'enfants en même temps et provoque des « embouteillages ». Les enfants ont parfaitement respecté les consignes et sont sortis dans le calme et un minimum de bruit. Aucun d'entre eux n'a été effrayé par le scénario, ni par l'exercice. Le retour dans les classes s'est également déroulé dans le calme.

6. Bilan de la coopérative scolaire.

La présidente laisse la parole à Lydie Berthault et Laura Jalabert, deux des mandataires de la coopérative scolaire.

Voici leur bilan :

-Total des dépenses : 12440,90€ (assurances : 45,75€, activités éducatives : 12106,01€, cotisations versées à l'OCCE 45 : 289,14€)

-Total des recettes : 14615,20€ (vente d'objets : 6733,50€, activités éducatives : 5258,70€, subventions des collectivités locales : 1050€, contributions participatives : 1573€)

Résultat de l'année 2021-2022 : 2174,30€

Solde des comptes au 31/08/2022 : 8288,75€

7. Projets pour l'année en cours.

❖ Projet « nature »

C'est le thème de l'année et il sera décliné notamment grâce à des interventions mises en place avec la « maison de Loire du Loiret ». Il s'agit de proposer aux élèves des animations dans l'école ou en dehors de l'école, en bord de Loire ou à l'étang de la Tuilerie, dont les thèmes sont : construction pour la petite faune (en janvier à l'école pour la classe de Lydie Berthault), « insectes et compagnie », à l'école ou à l'étang de la tuilerie pour les 6 autres classes au mois de mai, l'animation « becs et plumes » au mois de mai pour la classe de Lydie Berthault et en juin, pour les 4 classes de PS/MS une animation « habitants des bords de Loire » avec sortie au bord de la Loire et déjeuner sur place. Sortie de fin d'année prévue à Jargeau.

La préparation de ces sorties et leurs différentes exploitations pédagogiques se feront en classe.

Ce projet Nature sera financé par la coopérative scolaire pour la partie « animations et interventions » et les classes qui se déplacent le feront avec le budget « bus » octroyé par la municipalité.

❖ Sortie de fin d'année (Noël) au cinéma

Le spectacle de fin d'année sera une séance de cinéma sur le thème de Noël. L'ensemble de l'école ira voir le film d'animation « Opération Père Noël » au cinéma des Carmes le mardi 13 décembre au matin. La sortie est financée par la coopérative scolaire pour la partie cinéma et par le budget « bus » de la municipalité.

❖ Sortie de fin d'année scolaire

Un projet est en préparation pour les classes de MS/GS et GS mais il n'est pas suffisamment abouti et nous en reparlerons lors des prochains conseils d'école.

❖ Photographies scolaires

Le photographe viendra à l'école le mardi 22 novembre immortaliser les enfants que ce soit pour des photos collectives ou individuelles.

❖ L'école participera à l'exposition des artistes sandillonais.

Chaque classe produira une œuvre qui sera exposée. Les enfants iront visiter l'exposition le vendredi 25 novembre (les PS/MS le matin, les MS/GS et GS l'après-midi).

❖ Bibliothèque

Les bibliothécaires de Sandillon viendront dans les classes pour lire et raconter des histoires. La fréquence prévue est d'une intervention par classe et par période, les classes étant divisées en 2 groupes pour favoriser l'écoute et l'attention. En fin d'année, les élèves des classes de PS/MS iront visiter la bibliothèque.

❖ Ecoles fleuries

L'école est inscrite au projet « écoles fleuries ». Les bacs de jardinage de la cour vont être mis à contribution.

❖ Prix des Incorruptibles

Les classes de MS/GS et GS vont participer au prix des incorruptibles. Chaque classe lit plusieurs livres envoyés par l'éditeur et vote pour son ouvrage préféré.

❖ Les fêtes à l'école.

Il convient de préciser que l'école publique est laïque et que les fêtes cultuelles n'ont pas leur place à l'école. Cependant, certains moments de l'année sont propices à des rassemblements conviviaux au sein de l'école. Halloween, sera évoqué dans les classes, à la discrétion des enseignants.

Les enfants bénéficieront, en plus de la sortie au cinéma du 13 décembre, d'un goûter de « Noël » dont la date n'est pas encore définie mais qui aura lieu dans la dernière semaine de classe avant les vacances de fin d'année.

Carnaval sera fêté en se déguisant pendant une journée à l'école. Le jour sera défini ultérieurement car « Mardi Gras » tombe pendant les vacances scolaires.

❖ Spectacle des Jeunesses Musicales de France

Le 22 mai 2023 à St Denis en Val pour les classes de MS/GS et GS. Le spectacle s'intitule Lubulus et Alaïs.

En plus de tous ces projets, d'autres verront certainement le jour en cours d'année.

8. Questions diverses :

Voici les questions reçues de la part des représentants des Parents d'Elèves Indépendants de Sandillon :

Questions école :

- 1) Quels sont les projets pédagogiques prévus cette année ? Des sorties sont-elles envisagées en lien avec ces projets ?

Isabelle Crespel : La réponse à cette question a été bien esquissée précédemment, si vous souhaitez des précisions, nous allons essayer de vous les donner.

Pas de questions supplémentaire.

- 2) Est-ce que des activités en lien avec les fêtes à venir (Halloween, Noël, Pâques, Carnaval) sont-elles programmées ?

Isabelle Crespel : Même réponse qu'à la question précédente.

Pas de questions supplémentaire.

- 3) Certains parents constatent que leurs enfants reviennent avec des tâches (peinture et encre) lors des travaux manuels. Est-il possible de renouveler le stock de blouses qui ne semble pas adapté ?

Isabelle Crespel : Les blouses sont entretenues, nettoyées et le plus adaptées possible. Les activités manuelles se font en groupe de 4 à 6 enfants encadrés par l'enseignant ou l'ATSEM. Les produits utilisés sont tous lavables (certains étant cependant plus difficiles à faire partir que d'autres) et non dangereux en cas d'ingestion ou d'application sur la peau. Nous allons vérifier le matériel de protection dans toutes les classes et nous recommandons vivement aux parents de ne pas faire porter à leur enfant de vêtements « précieux » pour venir à l'école. Les blouses défectueuses et anciennes seront remplacées.

Questions Mairie :

- 1) Nous remercions la municipalité de la souplesse mise en place pour la réservation du temps périscolaire. Cependant, certains parents ne sont pas au courant de cette modification. Pourriez-vous nous préciser les nouvelles modalités de réservation ?

Pascal Juteau : « il est possible de réserver et annuler jusqu'à minuit la veille. L'information sur les modalités est présente dans le Règlement Intérieur sur le portail famille en début d'année. Un emailing a également été effectué le 28/09/2022. »

- 2) Est-il envisageable une mutualisation des documents qui sont demandés à la fois par l'école et par la municipalité (certains documents sont fournis en double) ?

Isabelle Crespel : Le portail famille n'est pas accessible pour l'école. Le problème des documents en « double » se pose essentiellement pour les attestations d'assurances. Il est possible de nous les envoyer par mail et nous les imprimons.

Pascal Juteau : Un accès pourrait être délivré à Mme Crespel. La loi RGPD ne permet pas non plus le partage des différentes données inscrites sur les documents.

- 3) Dans le cadre de la sobriété énergétique, quelles vont être les mesures envisagées au sein des écoles de Sandillon ?

Pascal Juteau et Luc DELPLANQUES : il est prévu d'installer des têtes thermostatiques et d'effectuer une programmation des chaudières. Il est également important de sensibiliser les enfants sur cette thématique. La municipalité réfléchit à la possibilité d'arrêter le chauffage le mardi soir et de le rallumer le mercredi soir. Durant le temps de garderie le mercredi, seules les salles accueillant les enfants seront chauffées.

- 4) Qu'en est-il du projet de marquage au sol de la cour rouge ?

Isabelle Crespel : Dans le cadre du projet d'école que nous vous présenterons lors du prochain conseil d'école, il est en effet prévu une réfection des marquages. Cependant, le revêtement de la cour est en mauvais état et avant de refaire le marquage, il importe de se poser la question du revêtement « en général ».

Pascal Juteau : Pas de frein budgétaire (inscrit au budget 2022) mais frein technique (la peinture prévue ne tient pas sur le revêtement ; une solution avec d'autres produits utilisés dans l'industrie est à l'étude.

Questions école et Mairie :

- 1) Certains parents s'inquiètent que leurs enfants de MS en classe de MS-GS ne côtoient plus d'autres enfants de MS. Pouvez-vous nous préciser l'organisation des récréations et du temps périscolaire ?

Isabelle Crespel : L'organisation des temps de récréation a été précisée dans l'exposé initial. En effet, les enfants de Moyenne Section de la classe de MS/GS sont en récréation avec les élèves de GS. Ils sont 17 et ils étaient l'an passé dans des classes de PS/MS. Ils connaissent donc les élèves de GS qui étaient dans leurs classes et en récréation avec eux l'an passé. La cohabitation des deux cohortes ne pose aucun problème. En effet, ils ne se côtoient plus pendant les récréations les autres élèves de MS.

Je laisse la parole à Sophie Bidault pour l'organisation du temps périscolaire :

Sophie Bidault : Lors des temps périscolaires (matin et soir) tous les MS se retrouvent.

Les questions des parents d'élèves de la liste FCPE sont arrivées tardivement.

Restaurant scolaire :

- Est-il possible que les assiettes en carton soient changées entre l'entrée et le plat ? Nous comprenons que la situation actuelle soit provisoire, mais pouvez-vous améliorer la qualité des assiettes jetables ?

En maternelle, les enfants n'ont eu qu'une seule fois des assiettes jetables.

Un nouveau lave-vaisselle a été commandé et devrait être livré fin octobre.

- La commission du restaurant scolaire sera-t-elle remise en place cette année ?

Non mais la mairie trouve plus constructif d'accueillir les parents au restaurant scolaire début 2023.

- Est-il possible de remettre en place les bavoirs lavables et personnels à la cantine ?

Ce n'est pas souhaitable dans le contexte sanitaire actuel. Par mesure d'hygiène, des serviettes individuelles en papier sont fournies aux enfants.

Technique école :

- Quand le trottoir « bateau » sera-t-il installé devant l'école ?

« arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics »

Il sera installé mais la date n'est pas encore définie (groupement de commandes avec la communauté de communes des Loges).

- Serait-il possible d'installer des bancs sur les surfaces enherbées en face du petit portail de la maternelle ?

Cela pourrait être étudié mais il faudrait mieux appréhender l'utilité de l'action car il existe déjà un banc, certes excentré par rapport à l'entrée mais présent. Le financement pourrait être intégré dans le budget aménagement.

- Est-il possible de mettre à jour le site internet sur la rubrique jeunesse ?

Le site internet sera totalement refait au 1^{er} semestre 2023.

- Concernant le parking, dans un souci de sécurité, serait-il envisageable de rendre obligatoire la marche arrière afin de se garer ?

Rien n'est prévu dans l'immédiat. Après échange avec le policier municipal, cela engendrerait une diminution du flux actuel qui semble convenir à tout le monde.

- Comment anticipez-vous l'accroissement de la jeune population à Sandillon au niveau des bâtiments et parkings ?

Une étude démographique va être faite pour définir les besoins à venir avec l'aide d'un programmiste.

Temps périscolaire :

- Quelle adresse mail pour toutes les questions relatives au périscolaire ?
action.jeunesse@sandillon.fr. L'adresse mail est présente dans le règlement intérieur du périscolaire.

- Les activités périscolaires, les temps de vacances et les sports vacances sont-ils reconduits ?
La maternelle n'est pas concernée

Questions à l'école :

Sorties scolaires : quel est le programme prévu pour chaque classe ?

Est-ce qu'il y aura des activités en lien avec les fêtes à venir ? Halloween, Noël, Pâques, Journées costumées pour Halloween ou le carnaval ?

Des sorties sont-elles prévues en lien avec les projets pédagogiques ?

La réponse à ces questions a été donnée précédemment (paragraphe 7)

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente donne rendez-vous aux membres du conseil d'école le jeudi 16 mars 2023 à 18 heures pour le conseil d'école du second trimestre et lève la séance à 19h19.